

© 01 47 20 33 00

Accueil > SCPI > Actualités > Août 2022 > SCPI : vers une année 2022 record po...



SCPI : vers une année 2022 record pour la pierre papier ?

Auteur: Rédaction meilleurtaux Placement | Le 2 août 2022



Faire fructifier simplement son argent dans l'immobilier : voici la promesse des SCPI, qui séduit de plus en plus les Français selon les derniers chiffres de l'Aspim. Et le rendement sera encore une fois au rendez-vous en 2022 : selon la plateforme France SCPI, le rendement moyen annualisé au ler semestre 2022 est de 4,2%.

Le marché de la pierre papier ne connaît pas la crise. Accessibles même aux novices et petits budgets, les sociétés civiles de placement immobilier (<u>SCPI</u>) affichent des performances régulières sur les six premiers mois de 2022. D'après la plateforme France SCPI, le rendement moyen annualisé est de 4,2%.

Dans le détail, si les SCPI diversifiées affichent un rendement dans la lignée de 2021, la dynamique est moins favorable pour les <u>SCPI de type</u> bureau, logistique ou résidentiel : on constate pour les SCPI de bureaux une baisse comprise entre 4 et 6%.

Une dynamique encourageante

Toute typologie confondue, la <u>pierre papier</u> enregistre une collecte de 5,2 milliards d'euros sur les six premiers mois de l'année, d'après les derniers chiffres publiés le 20 juillet par l'Association française des sociétés de placement immobilier (Aspim). Une collecte en hausse de 39% par rapport aux six derniers mois de 2021 et de 44% par rapport au premier semestre 2021.

Des résultats qui ne sont pas surprenants selon Jean-Marc Coly, président de l'ASPIM, qui estime que « dans un environnement difficile marqué par la guerre en Ukraine et les fortes tensions inflationnistes, l'immobilier fait figure de valeur refuge pour un grand nombre d'épargnants ».

Ainsi, 2022 pourrait bien être une « année record pour la pierre papier, dépassant ainsi le montant pré-Covid de 7,9 milliards d'euros pour l'année 2019 ».

Les SCPI de bureaux font la course en tête

Comme souvent, la catégorie des SCPI de bureaux représente 47% de la collecte à elle seule. Viennent ensuite les SCPI diversifiées pour 23% de la collecte (contre 20% l'an passé) et sur la troisième marche du podium, les SCPI de type santé et éducation. Ces dernières constituent 18% de la collecte, mais perdent malgré tout 6 points par rapport à l'année précédente. Loin derrière, se placent les SCPI à prépondérance logistique avec 6%, suivies des SCPI commerces et résidentiel, qui ont capté respectivement 5% et 3% de la collecte du premier semestre 2022.

Découvrez notre sélection de SCPI